



Avis d'Appel d'Appel d'Offres National Ouvert N° 02 /AONO/C-NDKLA/CIPM-AI/2025 du 03 MARS 2025 pour l'exécution des travaux de renforcement électrique de l'axe GAWEL-LOULOU dans l'Arrondissement de NDOUKOULA, Département du DIAMARE, Région de l'Extrême Nord. (En procédure d'urgence)

Financement : BIP MINEE, Exercice 2025

Maître d'Ouvrage: Maire de la commune

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEE exercice 2025, le Maire de la Commune de Ndoukoula, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux de renforcement électrique de l'axe Gawel-Loulou»dans l'Arrondissement de Ndoukoula, Département du Diamaré, Région de l'Extrême Nord. (En procédure d'urgence)

2. Consistance des travaux

Les consistances des travaux objet du présent Appel d'offres sont les suivantes:

- (i) L'installation du chantier proche du site des travaux ;
- (ii) L'élagage et abattage ;
- (iii) L'étude de piquetage 5kml;
- (iv) Fourniture et pose des supports Béton de 300daN
- (v) Fourniture et pose des supports Béton de 500daN
- (vi) Les prestations diverses.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est fixé à **Trois (03)** mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres se feront en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Cinquante millions (45 000 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de l'électrification. La participation sous forme de regroupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public BIP du MINEE Exercice 2025 sur la ligne Intervention d'Urgence, imputation budgétaire.

8. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le montant de cette caution de soumission est fixée à **Neuf cent mille (900 000) francs CFA**.

L'absence du cautionnement provisoire conforme au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires peuvent être acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres(DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Ndoukoula, Sécretaria Général, Service des Marchés Publics, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Mairie de Ndoukoula, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **Soixante cinq mille (65 000) F.CFA**, représentant les frais d'achat du dossier. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, e-mail, Téléphone, etc.).

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir à la Commune de Ndoukoula, Service des Marchés Publics, au plus tard le **26 MARS 2025**... à **13 heures prévise**s, heure locale sous enveloppe cachetée adressée à la Commune de Ndoukoula avec la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02 /AONO/C-NDKLA/CIPM-AI/2025
DU 26 MARS 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ELECTRIQUE DE L'AXE
GAWEL-LOULOU DANS L'ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA, DEPARTEMENT DU DIAMARE,
REGION DE L'EXTREME NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'Assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N° 12 du DAO et valable pendant 30 jours au-delà de la date originelle de validité des offres, d'un montant de **Neuf cent mille (900 000) francs CFA**.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se passera en un temps et aura lieu le 26 MARS 2025 à 14 heures précises dans la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ndoukoula.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

14. Critères d'évaluation des offres

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

14.1 Critères éliminatoires

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures ;
2. Absence de la caution de soumission
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ou scannées
4. Note technique inférieure à 70% de Oui par rapport aux critères essentiels;

14.2 Critères essentiels

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui/non). Seules les soumissions qui auront obtenu une note technique supérieure ou égale à 80% de oui seront admises à l'analyse financière.

1. Références de l'entreprise dans les travaux similaires ;
2. Capacités techniques (Moyens humains et matériels) ;
3. Visite de site sur l'honneur ;
4. Méthodologie d'exécution et Plan de travail ;
5. Capacité financière.

15. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables soit au Service de Passation des Marchés de la Commune de Ndoukoula et dans les Délégations du MINMAP ET MINEE du DIAMARE.

18. Dénonciation

Corruption ou mauvaise pratiques «pour tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques», bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 .

Ndoukoula, le 13 MARS 2025



Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication)
- CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- DAG/SMP (pour archivage)